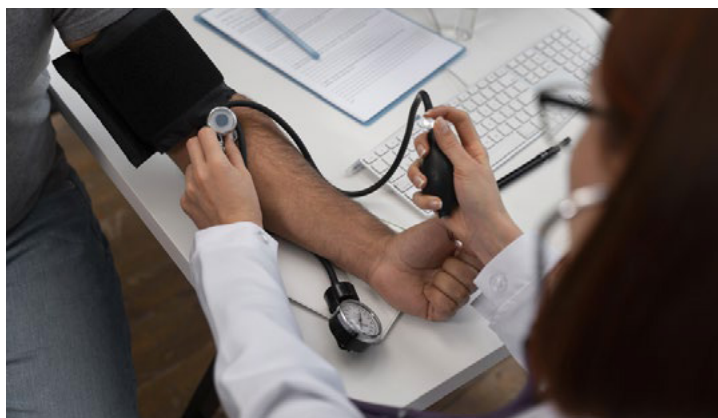


PRATIQUES MÉDICALES EN SANTÉ AU TRAVAIL POUR LA FORMATION DES COLLABORATEURS MÉDECINS



ANNÉE
2025-2026

PARTENARIATS



OBJECTIFS

▶ **Aptitudes et compétences**

Cette formation est mise en place par les enseignants de Médecine et Santé au travail pour répondre à un aspect réglementaire de la réforme de la médecine du travail : le Décret du 30 janvier 2012 précise à l'Article R. 4623-25 « Le service de santé au travail ou l'employeur peut recruter des collaborateurs médecins. Ces médecins s'engagent à suivre une formation en vue de l'obtention de la qualification en médecine du travail auprès de l'ordre des médecins. Ils sont encadrés par un médecin qualifié en médecine du travail qu'ils assistent dans ses missions. »

L'objectif pédagogique principal est la compétence à exercer une spécialité médicale :

- > Maîtriser le contexte de l'entreprise et du monde du travail afin de mettre en relation santé et conditions de travail
- > Maîtriser le cadre réglementaire, déontologique, éthique de l'exercice de la médecine du travail
- > Savoir évaluer et suivre les capacités de travail, maîtriser l'ensemble des éléments pour le maintien dans l'emploi. Savoir définir, tracer et gérer les effets médicaux de la pénibilité et du vieillissement au travail
- > Savoir identifier et évaluer les risques professionnels pour les mettre en rapport avec des effets sur la santé, des accidents du travail ou des maladies professionnelles
- > Être capable de mettre en œuvre un dépistage et un suivi individuel et collectif des travailleurs en fonctions des risques auxquels ils sont exposés. Être capable de mettre en œuvre ou de participer à des actions de veille sanitaire, de recherche épidémiologique dans le champ de la santé au travail Maîtriser l'ensemble des outils nécessaires à l'action en milieu de travail (gestion de l'information, communication, définition et conduite de projet...)
- > Être capable de mener, dans le cadre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens et des plans d'actions définis par la loi du 20 juillet 2011, toutes les actions de prévention technique, organisationnelle et médicale) en animant et coordonnant une équipe pluridisciplinaire
- > Être capable de conseiller l'entreprise sur la surveillance globale du milieu de travail et une gestion globale des risques y compris les risques environnementaux

PUBLIC CIBLE

Médecins non titulaires de la qualification en médecine du travail et justifiant d'au moins 5 ans d'inscription au Conseil de l'Ordre des médecins.

PROGRAMME

► Programme Année 1 et année 2 (cycle 1)

1) Enseignements théoriques

> 1 journée de présentation du DIU au début de la formation, 12 sessions d'enseignements de 1 à 3 jours

UE 1 - Le monde du travail, la santé au travail

- > L'entreprise, le monde du travail – organisation de la santé-travail
- > Évaluation et suivi des capacités de travail – Maintien à l'emploi-Pénibilité

UE 2 - Les risques professionnels, suivi et traçabilité

- > Évaluation, approche par nuisance, approche par branche
- > Surveillance de la santé, traçabilité, dépistage, le dossier médical en santé au travail

UE 3 - Outils, méthodes

- > Méthodologie d'études et de recherche, veille sanitaire, indicateurs
- > Conduite de projets, communication

UE 4 - L'équipe pluridisciplinaire

- > Surveillance du milieu de travail et gestion du risque (de la profession à l'environnement)
- > L'équipe santé-travail, management d'équipe

2) Stage : 12 semaines

- > 6 semaines de stage au CCPP ou équivalences en fonction des possibilités locales
- > 6 semaines répartis entre : DIRECCTE, Carsat, ARACT, SAMETH, CPAM

3) Formation pratique encadrée

- > 18 mois (ETP) : formation pratique encadrée en entreprise

► Programme Année 3 et année 4 (cycle 2)

1) Enseignements théoriques

- > Accompagnement personnalisé, entre 6 et 8 journées de regroupement pédagogiques
- > Difficultés rencontrées
- > Perfectionnement des acquis
- > Préparation du mémoire

2) Formation pratique encadrée

- > 2 ans de formation pratique encadrée en entreprise (23 mois ETP)
- > 1 jour de jurys pour la soutenance des mémoires en dernière année de formation

► Évaluations

Chaque cycle de formation dure 2 ans, les évaluations ont lieu à l'issue de ces cycles

Passage de l'année 2 à l'année 3 / validation du cycle 1

- > Épreuve n°1 : validation des stages institutionnels
- > Épreuve n°2 : validation de la pratique encadrée réalisée lors des années 1 et 2
- > Épreuve n°3 : examen sur table sur les modules de toxicologie et de législation du travail

Validation du DIU (cycle 2)

- > Épreuve n°4 : validation de la pratique encadrée réalisée lors des années 3 et 4
- > Épreuve n°5 : écriture et soutenance d'un court rapport décrivant les activités réalisées correspondant aux objectifs pédagogiques de la formation
- > Épreuve n°6 : écriture et soutenance d'un mémoire correspondant à un travail original sur un sujet de médecine/santé au travail, mettant en évidence, les compétences attendues autour des méthodes de recherche et de rédaction d'un article, de synthèse et de communication à destination d'un public institutionnel ou d'entreprise

► Méthodes pédagogiques

Chaque session est organisée, à distance, par une des villes du Grand Ouest participant à cette formation : Angers, Brest et Rennes.

La formation alterne des temps pratiques et des enseignements théoriques.

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

> **Pr Brice LODDÉ**, Professeur des Universités-Praticien Hospitalier, *Université de Bretagne Occidentale*,
Médecin généraliste, *CHU de Brest*

MODALITÉ PRATIQUES

Durée

Année 1 et 2 : 300h de formation théorique + stage + formation pratique encadrée

Année 3 et 4 : formation pratique encadrée + 56h de formation théorique

Dates

> Début de la formation : novembre

> Fin de la formation : septembre

Localisation des cours

Présentiel et distanciel synchrone

Tarifs 2025/2026

> Années 1 et 2 : 4500€/an (9000€ pour le niveau 1)

> Années 3 et 4 : 1500€/an (3000€ pour le niveau 2)

CANDIDATURE

Conditions d'accès

Sur dossier

Candidature en ligne : www.univ-brest.fr/fcsante > Candidature

ACCESSIBILITÉ

À l'UBO, le Service d'accompagnement des spécificités (SAS) et un référent handicap formation continue et alternance vous accompagnent dans l'adaptation de votre parcours universitaire.

Contactez le 02 98 01 80 42 ou par mail : handicap.referentfc@univ-brest.fr dès le début de vos démarches.

CONTACTS

Service Universitaire de Formation Continue et d'Alternance - Pôle Formation continue en santé

Adresse : 22 rue Camille Desmoulins - CS93837 - 29238 Brest cedex 3

Téléphone : 02 98 01 69 50 - Mail : fc.sante@univ-brest.fr - Site web : www.univ-brest.fr/fcsante



LA FORMATION CONTINUE EN SANTÉ À L'UNIVERSITÉ DE BRETAGNE OCCIDENTALE

Chaque année, l'UBO forme environ **2000 professionnels** dans le domaine de la santé.

DIVERSES THÉMATIQUES

Encadrement de service ou structure • Hygiène hospitalière • Hypnose • Médecine générale et médecines spécialisées • Pédagogie médicale • Prévention en santé • Psychologie • Sciences infirmières • Soins spécifiques • Recherche clinique • Rééducation • réadaptation • Urgences...

PLUSIEURS DISPOSITIFS

- Reprise d'études sur des diplômes nationaux (Licence, Master, Doctorat)
- Diplômes d'État, d'Université et Inter-Universitaires (DE, DU, DIU)
- Formations courtes d'une ou plusieurs journées

Retrouvez notre
offre de formation
sur notre site web



www.univ-brest.fr/fcsante

Contacts

Téléphone : 02 98 01 73 26
Mail : fc.sante@univ-brest.fr

L'UBO est enregistrée
en tant qu'organisme de
Développement Professionnel
Continu (DPC)



Suivez-nous sur les réseaux sociaux



Formation Continue et Alternance
Université de Bretagne Occidentale



@sufca-univbrest